

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Article L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

AFFICHE LE 31 MARS 2017

00 – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

L'assemblée a adopté le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Janvier 2017.

01 – AFFAIRES GENERALES

1.1 - Communication décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises pendant la période allant du 10 Janvier 2017 au 10 Mars 2017.

1.2 - Modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal a décidé de déléguer au Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions dont la liste figure à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales afin notamment d'autoriser Monsieur le Maire à « procéder pour le compte de la Commune au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme pour des biens communaux quand il s'agit de travaux de construction d'une surface de plancher inférieure à 500 m², de travaux de démolition, d'aménagement intérieur ou de changement de destination ».

1.3 - Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR

Le Conseil Municipal a adopté le tableau des effectifs actualisé et arrêté à la date du 1er Janvier 2017.

1.4 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal a adopté la modification suivante du tableau des effectifs du personnel communal :

- création d'un poste d'attaché territorial hors classe,
- création d'un poste d'attaché territorial,
- création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe,
- création de 16 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe,
- création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine,
- création de 6 postes d'agent de maîtrise principal,
- création de 6 postes d'adjoint technique à temps non complet (70 %),
- création de 6 postes d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe,
- création de 22 postes d'ATSEM principal 1ère classe,
- création d'un poste de brigadier de police municipale.

1.5 - Dispositif CAE – Création de poste

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'agent administratif par CDD pour une durée de 12 mois renouvelables pour le service Jeunesse et Vie Associative et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Pôle Emploi.

1.6 - Convention d'adhésion à la mission remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

Le Conseil Municipal a approuvé la convention d'adhésion à la mission remplacement du CDG 34 et a autorisé Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité toutes les pièces afférentes à cette affaire.

1.7 - Bail de location d'une parcelle de terrain sur les francs bords du canal

Le Conseil Municipal a approuvé le bail de location d'une parcelle de terrain sur les francs bords du canal au profit de M. Pascal NOEL.

1.8 - Attribution d'une subvention 2017 « Association Trophée Pescalune »

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de l'année 2017 à l'association « Trophée Pescalune ».

1.9 - Attribution d'une subvention exceptionnelle « Association Office de la Retraite Active en Lunellois ORAL »

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association « Office de la Retraite Active en Lunellois - ORAL » qui fêtera ses 20 ans en 2017.

1.10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle « Association Artitude »

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Artitude » pour l'organisation de son premier festival de salsa.

1.11 - Subvention Mammobile 2017

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 32 731,40 € à l'Association Montpellier Hérault pour le Dépistage du Cancer du Sein (AMHDCS) dans le cadre de son opération mammobile.

1.12 - ACM Habitat – Opération « Les Nénuphars » - Modification garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une garantie complémentaire de 25 % à ACM Habitat pour l'opération « Les Nénuphars », ce qui porte la garantie communale à 75 %.

1.13 - Opération rue Jean-Jacques Rousseau – CILEO Habitat – Refinancement – Garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder le maintien de la garantie communale au même taux (100 %) pour le nouveau prêt négocié auprès du Crédit Foncier de France pour l'opération rue Jean-Jacques Rousseau par CILEO Habitat.

1.14 - Mode de gestion du stationnement payant à compter du 1er Janvier 2018

Le Conseil Municipal a décidé de déléguer la gestion du stationnement payant dans le cadre d'une délégation de service public et d'habiliter Monsieur le Maire à engager une procédure de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

1.15 - Mode de gestion du marché aux puces à compter du 1er Janvier 2018

Le Conseil Municipal a décidé de déléguer la gestion du Marché aux Puces dans le cadre d'une délégation de service public et d'habiliter Monsieur le Maire à engager une procédure de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

02 - MARCHES PUBLICS

2.1 - Programme de renouvellement du réseau d'eau potable et d'assainissement – Attribution des marchés

L'Assemblée a décidé d'attribuer les marchés à passer avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres selon le détail suivant :

- du **Lot 1 : Renouvellement des réseaux d'eau potable** au groupement **EHTP/RAZEL-BEC** pour un montant de **821 006,73 € HT**, décomposé comme suit :
 - ° Tranche ferme : 682 033,33 € HT
 - ° Tranche optionnelle 1 : 84 020,00 € HT
 - ° Tranche optionnelle 2 : 54 953,40 € HT
- du **Lot 2 : Renouvellement des réseaux d'eaux usées** au groupement **EHTP/RAZEL-BEC** pour un montant de **826 056,30 € HT**,
- du **Lot 3 : Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de l'avenue Victor Hugo** au groupement **EHTP/RAZEL-BEC** pour un montant de **408 903,70 € HT**,

et a autorisé Monsieur le Maire à signer lesdits marchés.

2.2 - Travaux de requalification de la RN 113 phases 3 et 4 – Avenant de transfert du lot 1 : Terrassement, voirie et réseaux humides

L'Assemblée a approuvé l'avenant de transfert du lot 1 : terrassement, voirie et réseaux humides à passer avec la société **EUROVIA LANGUEDOC-ROUSSILLON** dans le cadre de l'opération relative aux travaux de requalification de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (RN 113) – Phases 3 et 4 et a autorisé Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

2.3 - Développement du numérique dans les écoles élémentaires – Attribution des marchés

L'Assemblée a adopté les marchés à passer avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres selon le détail suivant :

- le Lot 1 : Fourniture, installation et configuration de tableaux blancs interactifs (TBI) à l'entreprise **ORDISYS** dans la limite des montants minimum et maximum indiqués ci-avant,
- le Lot 2 : Fourniture, installation et configuration de valises mobiles et de tablettes tactiles à l'entreprise **ORDISYS** dans la limite du montant minimum forfaitaire de **62 524,00 € HT** et du montant maximum indiqué ci-avant,
- le Lot 3 : Fourniture d'une solution du serveur de cache à l'entreprise **ICONCEPT** pour un montant forfaitaire de **1 524,40 € HT**,

et a autorisé Monsieur le Maire à signer lesdits marchés.

03 - TRAVAUX

3.1 - Déplacement réseau basse tension – Rue du Levant – Convention de servitudes ENEDIS

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de servitudes à signer avec **ENEDIS** concernant le déplacement du réseau basse tension rue du Levant et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3.2 - Convention de prêt de l'exposition « Zéro pesticide » SYMBO

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de prêt de l'exposition « Zéro pesticide » à conclure avec le SYMBO pour la période du 18 au 24 Avril 2017 et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3.3 - Travaux de requalification de la RN 113 – Convention d'enfouissement du réseau numéricable

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'une convention relative à l'enfouissement du réseau Numéricable pour la RN 113 et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

04 – URBANISME

4.1 - Cession de la parcelle CW n° 266

L'Assemblée a approuvé la cession à la SAS GGL Groupe de la parcelle CW n° 266 d'une superficie de 55 715 m² pour un montant de 2 830 000 € HT.

4.2 - Bilan des acquisitions et des cessions 2016

L'Assemblée a pris acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières concernant l'année 2016.

05 – POLITIQUE DE LA VILLE

5.1 - PRE : Convention financière ville de Lunel/Caisse des Ecoles – Avenant n° 4

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de l'avenant n° 4 à la convention financière relative au remboursement par la Caisse des Ecoles des frais de personnels avancés par la commune et a autorisé Monsieur le premier adjoint à signer cette convention.

5.2 - Caisse des Ecoles – Subvention 2017

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention de 27 500 € à la Caisse des Ecoles de Lunel pour le fonctionnement du PRE sur l'exercice 2017.

5.3 - Ecole régionale du numérique : attribution d'une subvention à la SCOP Fondespierre RH pour 2017

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 832 € à la SCOP Fondespierre RH pour l'exercice 2017 au titre de l'Ecole Régionale du Numérique et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

5.4 - Conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre du contrat de ville

Le Conseil Municipal a approuvé les conventions avec les deux associations suivantes :

- l'association AMS Grand Sud pour le projet « Savoirs Plus »,
- l'APIJE pour l'action « Par'renfort Aide à la Gestion Familiale »,

et a autorisé Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

5.5 - Attribution des subventions au titre de la Politique de la Ville – Exercice 2017

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

Actions Politique de la ville – Exercice 2017		
Organismes	Intitulé du projet	Part Ville proposée
AXE : Enfance, Jeunesse/Education/Soutien à la parentalité		33 500 €
Acteurs	Lunel On Line (LOL)	2 500 €
APS 34	Accueil et accompagnement des élèves en exclusion temporaire et soutien aux parents	2 500 €
Art de Thalie	Atelier d'initiation au spectacle vivant	2 000 €

	Thalie's Fit Open Spot	3 500 €
	Vacances Ados Scène Impro (VASI)	1 500 €
Collège Mistral - REP	Accompagner les parents sur le chemin de l'école	500 €
Ecrilire	Cours d'informatique – Initiation et perfectionnement	500 €
	Ateliers vacances	1 000 €
Ecole des Parents et des Educateurs	Espace d'accueil et d'écoute pour les parents et les jeunes	3 000 €
Espace Iantza	Ateliers les arts de la scène	3 500 €
Espérance Jeunesse	Passerelle vers la mixité sociale	1 500 €
Femmes et partage	Femmes et parentalité	2 000 €
Hérault Sport	Sport pour toi - Actions Départementales de Développement Socio-Sportif	2 000 €
Ludothèque « prêt à jouer »	Quartiers prioritaires en jeu	3 000 €
Les Petits Débrouillards	Sciences amusantes	3 000 €
U.S Lunel	Voyage pédagogique à Madrid	500 €
	Insertion par le sport	1 000 €
AXE : Accès à l'Emploi et à la Formation / Développement Economique		
5 500 €		
APIJE	Ateliers solidaires	2 000 €
Régie d'Emplois et de Services	Relais vêtements enfants et laverie solidaire	3 500 €
AXE : Accès aux Droits / Cohésion Sociale		
19 000 €		
AMS Grand Sud	Ateliers Socio-linguistiques	3 000 €
La Boite à Malices	Mémoires de la cité de Lunel	3 000 €
Boutique d'écriture	Rue des rencontres alphabétiques	8 000 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Hérault (CIDFF)	Permanences médiation familiale	1 000 €
CLCV	Accès aux droits de personnes qui rencontrent des difficultés dans le cadre de la mise en oeuvre de démarches administratives.	1 000 €
Ecole de musique	Orchestre à l'école	2 000 €
Ligue de l'Enseignement de l'Hérault	Point.fr	1 000 €
AXE : Prévention / Tranquillité publique		
3 900 €		
ADIAV	Aide aux victimes de violence et prévention de la délinquance	500 €
APS34	Chantiers éducatifs permanents	2 500 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Hérault (CIDFF)	Permanences d'accueil spécialisé violences conjugales	900 €
TOTAL		61 900 €

et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

5.6 - Adhésion à l'association « Ludothèque Prêt à Jouer »

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la ville à l'association « Ludothèque prêt à jouer » dont la cotisation s'élève à 65 € pour l'année 2017.

5.7 - Règlement intérieur de la Maison Jean-Jacques Rousseau

Le Conseil Municipal a approuvé les termes du règlement intérieur de la Maison Jean-Jacques Rousseau et a autorisé Monsieur le Maire à assurer la parfaite exécution dudit règlement.

5.8 - Création des tarifs relatifs aux activités de la Maison Jean-Jacques Rousseau

Le Conseil Municipal a décidé de créer des tarifs relatifs aux activités de la Maison Jean-Jacques Rousseau selon le détail suivant :

- « Balades en famille » : 2 € (deux Euros) par personne
- « Promenades conviviales » : 2 € (deux Euros) par personne
- « Escapades conviviales » :
 - 4 € (quatre Euros) par personne à partir de 16 ans
 - 2 € (deux Euros) par personne pour les moins de 16 ans

5.9 - Convention CCPL – Ville de Lunel pour la médiathèque intercommunale

Le Conseil Municipal a approuvé la convention à passer entre la ville de Lunel et la Communauté de Communes du Pays de Lunel pour la médiathèque intercommunale et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

06 - SOCIAL

6.1 - Avenant n° 3 au règlement de fonctionnement de l'Etablissement multi-accueil collectif municipal « Le Manège Enchanté »

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 3 au règlement de fonctionnement de l'établissement multi-accueil collectif municipal « Le Manège Enchanté » relatif à la capacité d'accueil à compter du 1er Janvier 2017 et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

07 – JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

7.1 - Création mini séjour « catamaran » adolescents – Juillet 2017

L'Assemblée a approuvé l'organisation d'un mini séjour « catamaran » pour 24 adolescents de 11 à 17 ans, du 28 au 29 Juillet 2017 et la création d'un tarif de 55 € par enfant pour ce mini-séjour et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

7.2 - Convention de partenariat APS 34

L'Assemblée a approuvé la convention de partenariat entre le service Jeunesse et Vie Associative et APS 34.

08 – SPORT, CULTURE ET ANIMATIONS

8.1 - Convention tripartite pour l'organisation de rencontres sportives scolaires

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention tripartite annuelle, Ville de Lunel/Inspection Académique de l'Hérault/Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de l'Hérault (USEP 34), précisant les modalités d'intervention du personnel municipal durant le temps scolaire, lors des rencontres ou événements sportifs et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

8.2 - Règlements intérieurs des installations sportives

Le Conseil Municipal a approuvé les termes des règlements intérieurs des installations sportives et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces relatives afférentes à cette décision.

8.3 - Avenant n° 1 à la convention quinquennale d'objectifs et de moyens Ville de Lunel – Association Ecole de Musique de Lunel – Année 2017

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 à la convention quinquennale d'objectifs et de moyens 2016-2020, établi au titre de l'année 2017, qui prévoit le versement d'une subvention de la commune à hauteur de 85 000 € et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

8.4 - Donation de documents relevant du patrimoine écrit à la Ville de Lunel – Année 2017

Le Conseil Municipal a accepté la donation de documents relevant du patrimoine écrit à la ville de Lunel de Monsieur Jean-Louis GIRARD.

09 – FINANCES

9.1 - Vote des taux des 3 taxes ménages pour 2017

L'assemblée a approuvé les taux des trois taxes ménages pour 2017 sans augmentation et selon le détail suivant :

- Taxe d'Habitation : 20,94 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 39,10 %,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 80,66 %

9.2 - Budget eau potable : Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal a approuvé la conformité du Compte de Gestion 2016 du Trésorier Principal avec le Compte Administratif 2016 du Budget Eau Potable.

9.3 - Budget eau potable : Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2016 du Budget Eau Potable.

9.4 - Budget eau potable : Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2016 comme suit :

- Au compte 1068 (Excédent de Fonctionnement capitalisé) : 256 162,13 €
- Au compte 002 (Résultat de Fonctionnement reporté) : 324 693,75 €

9.5 - Budget eau potable 2017 – Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget Eau Potable 2017.

9.6 - Budget assainissement : Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal a approuvé la conformité du Compte de Gestion 2016 du Trésorier Principal avec le Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement.

9.7 - Budget assainissement : Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement.

9.8 - Budget assainissement : Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2016 comme suit :

- Au compte 1068 (Excédent de Fonctionnement capitalisé) : 141 994,79 €
- Au compte 002 (Résultat de Fonctionnement reporté) : 503 499,47 €

9.9 - Budget assainissement 2017 : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget Assainissement 2017.

9.10 - Budget ville : Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal a approuvé la conformité du Compte de Gestion 2016 du Trésorier Principal avec le Compte Administratif 2016 de la Ville.

9.11 - Budget ville : Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2016 du Budget Ville.

9.12 - Budget ville : Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2016 comme suit :
 - au compte 1068 (Excédent de Fonctionnement capitalisé) : 5 049 854,93 €
 - au compte 002 (Résultat de Fonctionnement reporté) : 537 821,19 €.

9.13 - Budget ville 2016 : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget Ville 2017.
